

**IMPOT SUR LES SOCIETES**

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>

<b>A</b>	<b>IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>			
Désignation de la société :			Adresse du siège social :	
A&R VSD INVESTMENTS				
SIRET	9	7	7	4
	9	9	3	6
	7	0	0	0
	1	8		
Adresse du principal établissement :			Mét :	
20 rue CLOS BELLE ANGEVINE 95350 - SAINT-BRIC				
Ancienne adresse en cas de changement :				

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	0	1	0
	1	2	0
	2	4	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			

<b>B</b>	<b>ACTIVITÉ</b>		
Activités exercées	Location de terrains et d'autres b	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

<b>C</b>	<b>RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)		
<b>1. Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	23296	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	42500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

<b>2. Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %			PV exonérées (art. 238 quinquies)		
Autres PV imposables à 19 %			PV à long terme imposables à 0 %						

<b>3. Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>										
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs						<input type="checkbox"/>
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, Art. 44 terdecies						<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies						<input type="checkbox"/>
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, Art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %				<input type="checkbox"/>		

<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			<input type="checkbox"/>
---	--	--	--	--------------------------

<b>F</b>	<b>CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES)</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
Base d'imposition :	Chiffre d'affaires :	Taux d'imposition :		

<b>I</b>	<b>CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM)</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
Base d'imposition :	Taux d'imposition :			

<b>D</b>	<b>IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				

<b>E</b>	<b>CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %				

<b>F</b>	<b>COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	OUI	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
				NETexcom

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

**S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
BCO - 150 rue la 75018 PARIS		Tél: 0344087731	
Tél:			
Identité du déclarant:			
Date :		Lieu : SAINT-BRICE-SOUS-FORET	
Qualité et nom du signataire: Gérant Associé VANSADIA Rajdip			
Signature :			

